

Chambre d'agriculture de Haute-Saône– FRDR10023, FRDR670 et FRDR1806b

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR10023 FRDR670 FRDR1806b
Nom masse d'eau	Rivière la Tenise La Morte, Le Cabri Saône du Salon à la déviation de Seurre
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	TENISE A ESMOULINS 1 / 06005550 MORTE A ANCIER / 06004870 SAONE A APREMONT 1 / 06005500 SAONE A AUXONNE 1 / 06011000
Communes concernées par la demande	1 commune : Grey
Contenu de la demande	- Retrait de 1 communes (peu/pas de SAU)
Argumentaire du contributeur	<p>La mesure réalisée dans la Morte est située en amont de la commune de GRAY, et ne peut donc pas justifier du classement en zone vulnérable.</p> <p>La très grande majorité de la commune de GRAY est concernée par la mesure faite directement dans la Saône avec un P90 < à 18mg/l. La Saône ne justifie donc pas le classement de la commune en zone vulnérable.</p> <p>Une partie de la commune est bien concernée par la rivière la Tenise. Seulement cette partie du territoire commune peut justifier un classement en zone vulnérable.</p> <p>Nous demandons donc le déclassement partiel de la commune de GRAY.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La commune de Grey intersecte le bassin versant de trois masses d'eau superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRDR1806b - La Saône, du Salon à la déviation de Seurre à hauteur de 51,9 %, maintenue au classement V2 - FRDR10023 – Rivière la Tenise à hauteur de 21 % de sa superficie, proposée au classement. Sur la section concernée se situe quelques cultures céréalières ; - FRDR670 – La Morte, Le Cabri : à hauteur de 9,7 % de sa superficie. L'analyse de la SAU montre quelques grandes cultures sur la section concernée. <p>Au regard de ces éléments la proposition de classement partielle de la commune de Grey est retenue. Lors de la délimitation infra-communale, seules les sections cadastrales en lien avec la Saône, la</p>

	<p>rivière la Tenise et avec la Morte et le Cabri seront proposées au classement.</p> <p>Les sections restantes (environ 20 % de la commune ne seront pas classées).</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none">• Classement partiel de Grey
Evolutions	<p>Pas d'évolution à ce stade (découpage infra-communal de Grey dans l'arrêté de délimitation infra-communal).</p>